

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°72-262 du 29 septembre 1972  
portant abrogation des dispositions du  
décret n°72-6 du 17 Janvier 1972 en ce  
qui concerne Mr Maurice Vifin ESSOU. -

Le PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

<u>Ampliatiions:</u>	VU	la déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
JORD	1	
PCP	5	VU
SGG	5	l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
MCP	4	VU
Ministères	12	la loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relative à l'organisation générale de l'Administration Publi- que;
Gde.Chanc.	1	VU
IAA-CF-IGF	3	le décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié;
CS	6	
DCCT-DN-DB	3	VU
DFP+DAGJL	4	le décret n°41-PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret n° 70-122/CP du 5 Juin 1970 qui l'a complété;
DFP+s/Dtions	6	
Dtion Stat.	2	VU
DI	5	le décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attri- butions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des Services directement placés sous leur autorité;
Trésor	4	
HC	2	VU
Préfecture	1	le décret n°72-6 du 17 Janvier 1972, portant nomination d'Adjoints aux Sous-Préfets;
S/Préfecture	1	
ACN	2	VU
ACDN	1	la lettre n°2/1301/PR-A du 7 Septembre 1972 du Préfet du Département de l'Atlantique, transmettant la requête de M. Maurice Vifin ESSOU,
CEDN-CNI	2	
Intéressé	1	

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne M. Maurice Vi-  
fin ESSOU, les dispositions de l'article 1er du décret n°72-6 du 17 Janvier  
1972.

Article 2.- M. Maurice Vifin ESSOU est maintenu à la disposition du Ministre  
de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa  
notification à l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat  
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 29 septembre 1972



Le Ministre Délégué à la Présidence  
du Conseil Présidentiel, Chargé de  
l'Administration Territoriale et de  
la Sécurité,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

P. Le Ministre des Finances absent  
Le Ministre de l'Education Nationale  
chargé de l'intérim

Mama AROUNA.

Edmond DOSSOU-YOVO